

Jacques T. Godbout
sociologue, INRS-urbanisation
(1991)

“La participation politique: leçons des dernières décennies”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jacques T. Godbout,

"La participation politique: leçons des dernières décennies".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jacques T. Godbout, La participation politique. Leçons des dernières décennies, chapitre 1, pp. 11-31. Québec: Institut québécois de la culture, 1991, 301 pp. Collection : Questions de culture.

M. Jacques T. Godbout est sociologue-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique – INRS-urbanisation.

[Autorisation confirmée par l'auteure, le 13 juillet 2004, de diffuser cet article, ainsi que plusieurs autres.]



Courriel : Jacques_Godbout@INRS-UCS.Uquebec.Ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 8 mai 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

Introduction

I. Un double déplacement

- a) Des citoyens aux producteurs
- b) De la prise de décision à son élaboration

II. L'expérience québécoise et la théorie de la participation

III. La participation comme mauvaise conscience de la démocratie

Références

Jacques T. Godbout,

**“La participation institutionnelle
du syndicalisme québécois:
variations sur les formes du rapport à l’État”.**



Un article publié dans l’ouvrage sous la direction de Jacques T. Godbout, *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, chapitre 1, pp. 11-31. Québec: Institut québécois de la culture, 1991, 301 pp. Collection : Questions de culture.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

La naïveté qui caractérisait l'attitude des années 1960 face à la participation n'est plus de mise. Les effets pervers que cette idée généreuse a trop souvent entraînés sont aujourd'hui reconnus, sauf par ceux qui refusent de tirer une leçon quelconque du passé comme aux plus beaux jours de la Révolution tranquille, ou par ceux qui sont trop bien servis par cette idée dans leur position de pouvoir.

Cela étant admis, il est également vrai que tant qu'existera la démocratie représentative, la participation demeurera un ingrédient indispensable à la vie politique, même si elle s'exerce souvent contre la démocratie. Car la démocratie n'est pas le marché. Autrement dit, le citoyen n'est jamais entièrement extérieur à « son » gouvernement ; il n'y est jamais comme un pur étranger, à la manière du consommateur dans le rapport marchand (preuve par l'absurde : s'il le devient, la démocratie cesse d'opérer...). On ne change pas de gouvernement et de communauté comme on change de voiture, quoi qu'en disent les tenants du néo-libéralisme, du public choice et du « vote avec ses pieds ». C'est pourquoi ce pouvoir de retrait que possède le consommateur sur le marché, le citoyen en dispose dans une proportion beaucoup plus faible. Le citoyen doit donc « compenser » cette plus faible possibilité de retrait (d'exit, dirait Hirschman) par autre chose. Cet ingrédient, c'est la participation, qui découle du fait que le citoyen est un membre du même ensemble que ceux qui le gouvernent.

Ce statut de membre n'empêche toutefois pas le citoyen d'être aussi relativement étranger à son gouvernement, de le juger comme s'il était extérieur. C'est ce qui distingue la démocratie représentative de la démocratie directe, dans laquelle tous sont membres actifs et décisionnels. La démocratie représentative est un système dans lequel la relation gouvernants-gouvernés échappe en partie au principe de la participation à un ensemble où tous sont membres actifs et décisionnels. Le droit à l'opposition - et donc à un certain type de retrait - est au cœur de la démocratie moderne et fonde les droits de la personne. Or, la participation tend à restreindre ce droit au retrait et à l'opposition. Elle tend à le limiter au droit à « faire valoir son opinion ». Comme la participation existera toujours, le danger qu'elle se transforme en instrument pour faire taire l'opposition et empêcher de changer les décideurs lorsque l'on en n'est plus satisfait sera donc aussi toujours présent.

Compte tenu du fait que le Québec a été un véritable laboratoire de la participation pendant quelques décennies, comment peut-on envisager aujourd'hui, sans naïveté mais sans cynisme, le présent et l'avenir de la participation, le nécessaire mélange entre la mobilisation des citoyens et l'exercice de leur droit à l'opposition, l'apport éventuel de certaines formes de démocratie directe à la démocratie représentative qui par ailleurs est là pour rester?

Bref, la naïveté est dépassée, mais la participation doit exister dans une société démocratique. Compte tenu de la richesse de l'expérience québécoise de participation et des différentes approches théoriques et points de vue que l'on peut adopter, comment envisager aujourd'hui la participation ?

Le texte qui précède a été communiqué aux auteurs invités à collaborer au présent ouvrage sur la participation. Volontairement, aucune définition n'a été proposée, laissant à chacun le soin de circonscrire le phénomène étudié. La participation des travailleurs à l'intérieur de l'entreprise a toutefois été exclue, considérant qu'à elle seule elle aurait supposé un volume complet de la collection « Questions de culture ». Nous nous en sommes donc tenus à ce que l'on appelle couramment la participation politique. Malgré cette limite, le champ couvert par les auteurs touche presque tous les phénomènes importants survenus au Québec depuis la Révolution tranquille. La convergence qui en ressort, sous l'éclatement apparent et la multiplicité des perspectives et des angles d'approche, est d'autant plus remarquable et riche d'enseignements concernant la participation.

Mais commençons par étaler le champ couvert avant de nous pencher sur les convergences. La participation est partout comme en fait foi l'étendue du champ couvert par les auteurs.

- Je vais voter? Je participe.

- Je fais partie d'un comité d'école ? Je participe.
- Je suis membre d'un club de pétanque, de l'âge d'or, etc. ? Je participe.
- Je manifeste contre la loi 63, pour le désarmement? Je participe.
- Je pose des bombes en tant que membre du FLQ ? Je participe.
- Je fonde une revue (Mainmise, Parti pris, etc.) ? Je participe.
- Je fais partie d'un conseil supérieur quelconque ? Je participe.

La participation fait flèche de tout bois et sert à identifier toute manifestation des citoyens « ordinaires », de ceux qui n'ont pas de pouvoir. Cela n'est pas sans danger, dans la mesure où plus une société fonctionne mal, plus il y a de probabilités, dans une démocratie, que le nombre de personnes qui manifestent et se manifestent augmente. On peut ainsi facilement être entraîné à conclure que plus une société est en crise, plus elle participe, et qu'il est donc souhaitable qu'elle soit en crise! On en arrive en outre à considérer toute manifestation d'opposition non seulement comme positive, mais aussi comme représentant un phénomène nouveau.

Or, s'il existe bien de nouvelles formes de participation, il est difficile de considérer nouvelle toute forme de contestation du pouvoir : les groupes de pression, les lobbies et même les manifestations font partie intégrante de l'histoire des démocraties représentatives et ont même été essentiels à l'avènement de ces dernières. Il n'y a rien de nouveau dans tout cela. Mais il est également vrai que, comme l'affirme Léon Dion, « la mise en place de nouvelles formes de participation a immensément étendu le champ de la représentation politique » (Le Devoir, 31 octobre 1990).

Quelles sont ces nouvelles formes ? Parmi tout ce que nos collaborateurs présentent dans cet ouvrage, quels éléments ont-ils considérés comme une contribution nouvelle à la démocratie ? Certains éléments ont-ils, au contraire, contribué à réduire le champ démocratique ?

I.

Un double déplacement

À la lecture des textes qui suivent l'idée se dégage progressivement que la participation a conduit à un double déplacement. Le premier déplacement, c'est celui des citoyens vers ce qu'on peut appeler les producteurs de la société. On entend par là les membres de la société en tant qu'ils contribuent officiellement à la production, au PNB. Le mouvement de participation a accru le pouvoir des membres de la société en tant que producteurs, et a aussi contribué à une certaine décentralisation dans ce domaine, autrement dit à un plus grand partage du pouvoir entre les producteurs, autant qu'à un accroissement du pouvoir de l'ensemble des producteurs sur la société.

Le deuxième déplacement a trait au processus même de décision. Il s'agit d'un déplacement de la décision elle-même vers l'amont de la décision, que la plupart des auteurs désignent par le stade de l'élaboration de la décision. Voyons de plus près comment ce double déplacement se présente.

a) Des citoyens aux producteurs

[Retour à la table des matières](#)

La participation a entraîné un déplacement du rôle des citoyens en tant que membres de la société vers une amplification de leur rôle en tant que producteurs, comme si souvent c'était le seul rôle qui avait vraiment de l'importance. J'emprunte ici la notion de producteur à Baechler qui, dans son monumental ouvrage sur la démocratie, la définit de la façon suivante : « J'entends par producteurs tous ceux qui contribuent à mettre à la disposition des consommateurs un bien ou un service » (1985 : 362).

Gabriel Gagnon traite directement de cette question, et ne considère les membres de la société qu'en tant que producteurs, plus spécifiquement en tant que « travailleurs et travailleuses ». Il exclut les dirigeants d'entreprises. Son bilan, tout en étant nuancé,

est positif. Les expériences de cogestion et d'autogestion, sans avoir produit tout ce que l'on espérait d'elles, sont considérées comme un acquis. Mais même sur le plan de la société globale, ce n'est que comme travailleurs que l'auteur envisage la participation des membres d'une société. Pour lutter contre les effets pervers de la gestion participative introduite par le patronat, il propose même au mouvement syndical, à la suite de Tixier, « qu'il se fasse porteur d'un nouvel imaginaire collectif fondé sur une culture de producteurs ».

Pour sa part, Vincent Lemieux se demande en échange de quoi la participation est obtenue. Il avance l'idée que la participation des dernières décennies a beaucoup plus profité aux employés de l'État qu'aux résidents, qui profitaient eux du petit patronage. Ce dernier a été remplacé par la participation comme forme d'accès aux biens politiques. Le bilan net semble être une concentration des biens politiques dans le « grand patronage » d'une part, chez les employés de l'État d'autre part, au détriment du citoyen bien souvent. Autrement dit, la participation a profité aux membres de la société dans leur rôle de producteurs, en tant que contributeurs au PNB (ce qui ne signifie évidemment pas que les employés de l'État ne sont pas par ailleurs également des citoyens).

Andrée Fortin décrit les multiples facettes de ce que l'on pourrait appeler la mouvance communautaire et contre-culturelle. On y constate là aussi le passage du militantisme bénévole vers ce que l'on pourrait appeler le militantisme permanent. Ainsi elle souligne que le colloque de Victoriaville, qui regroupait en 1986 l'ensemble du mouvement participationniste communautaire, était essentiellement composé d'employés d'organismes, c'est-à-dire de producteurs rémunérés. De même, l'auteure considère que le bénévolat, c'est-à-dire l'activité non rémunérée, ne peut être qu'un aspect secondaire de la participation, un aspect marginal, le noyau dur étant nécessairement assuré par des permanents, des personnes payées pour le faire. Il n'en a pas toujours été ainsi. Les militants, dans tous les secteurs (syndical, politique, charitable, etc.), ont longtemps été des bénévoles, ou des volontaires, dans tous les mouvements sociaux. On constate donc ici aussi un déplacement vers les employés rémunérés, au point où l'on peut parfois se demander si ce que l'on appelait le militantisme, puis le mouvement communautaire, n'a pas en grande partie été transformé en programme gouvernemental de création d'emplois, un vrai militant devenant un employé d'un organisme financé par l'État. Car, comme l'affirme l'auteure, « qui a les moyens d'être bénévole? » Même dans ce secteur du mouvement communautaire, on retrouve donc un déplacement similaire, et la prépondérance des employés, des salariés, des « producteurs ». Il est vrai que l'auteure relève une tendance récente à la généralisation de la participation dans les groupes d'entraide, les associations et les clubs divers, non fondés sur ce rôle de producteur. Nous y reviendrons.

Mona-Josée Gagnon traite de ce problème à partir de ce qu'elle appelle la participation institutionnelle du mouvement syndical. Elle discute un modèle de société qui constitue une sorte d'institutionnalisation de ce pouvoir des producteurs. C'est le modèle néo-corporatiste, emprunté aux social-démocraties, dans lequel des organismes représentatifs des membres de la société en tant que producteurs prennent les grandes décisions politiques, au détriment même souvent de la démocratie représentative. Ce modèle néo-corporatiste suppose en effet que les représentants des patrons d'une part, des syndiqués d'autre part, et des représentants des citoyens (les élus) prennent les décisions importantes en matière économique. Il place ainsi sur un pied d'égalité les représentants élus des citoyens, et les représentants de ces organismes issus des producteurs, patrons et employés, consacrant la prépondérance du statut de producteur. Dans ce modèle, « seuls les groupes qui détiennent ou sont censés détenir un pouvoir économique sont des acteurs de plein droit ». Ce modèle a conduit le mouvement syndical québécois, à l'initiative de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), à réclamer une politique de plein emploi.

Globalement, ce déplacement est évalué plutôt positivement pour les individus en tant que producteurs. Le mouvement de participation a étendu et a accru leur pouvoir et a conduit aussi vers plus d'égalité entre les producteurs. Cet aspect de la participation est très important pour Yves Martin qui conçoit la démocratie comme un mouvement d'égalisation des conditions et est le seul collaborateur à noter que l'égalisation des conditions et la participation peuvent être des objectifs qui ne sont pas toujours réconciliables, la plupart des autres auteurs paraissant considérer que les deux se renforcent nécessairement. Ici encore on constate que, pendant les dernières décennies, cet objectif d'égalité a été davantage atteint pour les individus en tant que producteurs qu'en tant que citoyens. Le domaine scolaire et le domaine des affaires sociales en sont un témoignage. Dans le domaine scolaire, par exemple, dans quelle mesure y a-t-il eu véritablement accès plus universel et plus égalitaire au système d'enseignement, notamment à l'enseignement supérieur ? Cela n'est pas évident avec la multiplication des écoles privées, le taux inquiétant d'analphabétisme chez les adultes, etc. Par contre, l'amélioration des conditions de travail des enseignants et l'égalisation de ces conditions sur tout le territoire sont, elles, des phénomènes évidents. Dans le domaine des affaires sociales, le même constat s'impose (Godbout, Leduc et Collin, 1987).

b) De la prise de décision à son élaboration

[Retour à la table des matières](#)

Ce deuxième déplacement est fondamental et il est un effet direct de la participation. C'est d'abord Vincent Lemieux qui le met en évidence : le patronage était un phénomène de participation à la mise en oeuvre des décisions. il a été remplacé par différentes formes d'engagement (militantisme, consultation...) qui déplacent toutes le processus en amont, vers le stade de l'élaboration de la décision. Mais cela est souligné aussi par de nombreux autres collaborateurs. il importe de remarquer que ce déplacement semble conduire à une diminution du pouvoir des citoyens, contrairement au premier déplacement qui avait pour résultat d'accroître le pouvoir des producteurs. Par exemple, Lionel Robert souligne que les mouvements régionaux et de décentralisation sont venus du centre (gouvernement québécois) ou ont été récupérés par lui, et ont constitué beaucoup plus une centralisation locale qu'une décentralisation des pouvoirs provinciaux. Une sorte d'encadrement du local par le central, autrement dit.

Mais c'est dans le domaine scolaire et celui des affaires sociales que ce déplacement et cette diminution du pouvoir apparaissent de la façon la plus évidente. L'évolution historique tracée par Perron montre bien que lorsque l'on met en perspective les structures de participation mises sur pied depuis vingt-cinq ans, on ne constate pas une plus grande répartition des pouvoirs, mais bien plutôt une compensation par une participation consultative pour un pouvoir décisionnel perdu. Après avoir enlevé le pouvoir aux commissions scolaires composées de citoyens élus, on les dote de structures consultatives. En d'autres mots, ce que Perron décrit, c'est une multiplication d'instances d'où une grande partie du pouvoir a été extraite au préalable par le niveau central.

Il est intéressant de comparer cette évolution avec celle du domaine des affaires sociales. Les nouvelles structures de participation décrites par O'Neill - ainsi que celles proposées par la Commission Rochon - correspondent exactement à ce que, dans le domaine scolaire, on considère comme une diminution du pouvoir des citoyens, dont le rôle est déplacé en amont de la décision, au stade de son élaboration.

Enfin, Parenteau présente les nombreuses structures de consultation qui ont été mises sur pied dans des secteurs comme l'environnement. Tout en se situant elles

aussi le plus souvent au stade de l'élaboration, on constate là un progrès. Dans la mesure où ces structures visent à remplacer partiellement les lobbies et à rendre plus transparente l'influence de la population et des groupes sur la décision, il y a là une distribution de pouvoir qui n'est probablement pas négligeable. Cela est également souligné par Mona-Josée Gagnon : « Participer, c'est dire non au lobbying et faire le choix de la représentation publique. » Mais notons que cette évolution est récente. Elle augure peut-être une nouvelle ère de la participation qui irait dans le même sens que la multiplication des groupes soulignée par A. Fortin.

Avant de discuter cette idée, résumons. On assiste à une perte de pouvoir des citoyens au profit d'un pouvoir consultatif plus faible, par le déplacement de leur intervention vers le stade de l'élaboration de la décision par opposition au stade de la prise de décision elle-même ou de sa mise en oeuvre. Un double déplacement conduit d'une part à un accroissement du pouvoir des producteurs et, plus globalement, à une diminution du pouvoir des citoyens, à une concentration des pouvoirs. Les deux déplacements se renforcent mutuellement. Par ailleurs, la mise en place récente de certaines structures consultatives et la multiplication des associations indiquent un élargissement de l'intervention de la population.

Devant ce bilan, comment ne pas évoquer la thèse de Hubert Guindon, mai reçue au Québec pendant de nombreuses années, selon laquelle la Révolution tranquille a consisté essentiellement en la montée et l'installation des classes moyennes avec tous les privilèges qui les accompagnent. Le mouvement de participation serait un élément de cette ascension, le passage du patronage aux bénéfices accordés aux employés de l'État en représenterait alors le symbole. Cela n'est pas sans rappeler les analyses classiques de Merton sur le système du bossism dans les villes américaines et son remplacement par la prise du pouvoir des classes moyennes, avec comme conséquence des politiques qui leur sont beaucoup plus favorables.

Sans nier la pertinence de cette explication sociologique, il est aussi nécessaire de proposer une interprétation plus politique de l'expérience québécoise de participation, en voyant s'il est possible de comprendre certaines des constatations faites ici à la lumière de la théorie de la démocratie et du rôle que doit y jouer la participation.

II.

L'expérience québécoise et la théorie de la participation

[Retour à la table des matières](#)

La participation ne renforce pas toujours la démocratie. Elle peut même restreindre le champ de la représentation. Cette constatation va à l'encontre de la théorie et de l'idéal participationnistes qui posent comme postulat que toute participation est nécessairement souhaitable, est nécessairement un ajout, un supplément à la démocratie représentative et qu'elle étend nécessairement le champ de la représentation politique. Si cela est vrai dans plusieurs cas, cela est aussi faux dans d'autres, comme le montrent bien nos collaborateurs. Et c'est donc sur ce résultat non prévu par les théoriciens de la participation qu'il faut se pencher.

Pour bien comprendre la théorie participationniste, il faut préciser à qui les tenants de cette théorie s'opposent. Les participationnistes s'opposent à ceux qu'ils désignent par le terme d'élitistes. Ces derniers considèrent que la population n'est pas assez intelligente, compétente, informée, bref, quelle qu'en soit la raison, qu'elle n'est pas capable de participer vraiment aux décisions. Les élitistes croient que si le peuple se met à participer, si trop de gens s'en mêlent, la démocratie elle-même est en danger d'anarchie ; elle est en crise, pour reprendre le titre d'un ouvrage célèbre, *The Crisis of Democracy*, qui a constitué pour les participationnistes une attaque de la démocratie.

Les participationnistes affirment au contraire que tous sont aptes à décider (ou doivent le devenir grâce à l'éducation), et ils en concluent que tous doivent participer, ou du moins, que la démocratie doit sans cesse tendre vers cet idéal. Ils souhaitent que, dans une société, tous prennent part à toutes les décisions qui les concernent, sous toutes les formes possibles. C'est la base de la théorie participationniste, qui leur permet de déduire que tout ce qui se rapproche de cet idéal est un acquis pour la démocratie.

Deux hommes politiques français représentent parfaitement les deux thèses opposées. Mendès-France, participationniste, affirme :

La démocratie ne consiste pas à mettre périodiquement un bulletin de vote dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou à plusieurs élus, puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire, pendant 5 ans, pendant 7 ans. Elle est action continuelle du citoyen, non seulement sur les affaires de l'État, mais sur celle de la région, de la commune [...] La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps. Le citoyen est un homme qui ne laisse pas à d'autres le soin de décider de son sort. Il n'y a pas de démocratie si le peuple n'est pas constitué de véritables citoyens, agissant constamment en tant que tel (l'italique est de nous).

Par ailleurs, Michel Debré déclare :

La démocratie ce n'est pas l'affectation permanente des passions ni des sentiments populaires à la discussion des problèmes d'État. Le simple citoyen, qui est un vrai démocrate, se fait en silence un jugement sur le gouvernement de son pays et lorsqu'il est consulté, à date régulière, pour l'élection d'un député par exemple, exprime son accord ou son désaccord. Après quoi, comme il est normal et sain, il retourne à ses préoccupations personnelles, qui ont leur grandeur.

Que nous apprend l'expérience québécoise en ce qui concerne ces deux conceptions classiques et opposées de la démocratie, la première défendue depuis le XIXe siècle par J.S. Mill jusqu'au Canadien C.B. Macpherson aujourd'hui, la seconde ayant été particulièrement bien défendue par Schumpeter?

Au Québec, l'expérience de participation des dernières décennies conduit à une constatation troublante : la participation mène souvent à moins de démocratie, et non à plus de démocratie. Elle entraîne précisément l'effet que les participationnistes dénoncent : une structure de décision dans laquelle le fossé entre ceux qui savent, les compétents et les autres, en l'occurrence les participants, est plus grand que jamais, et où ces derniers ont moins de pouvoir que dans la structure que l'expérience de participation souhaitait précisément remplacer ; une diminution du nombre de personnes impliquées dans les décisions. Autrement dit, tout se passe comme si certaines expériences de participation se rapprochaient non pas de l'objectif des participationnistes, mais de la situation décrite et souhaitée par les élitistes.

L'expérience québécoise permet de le constater, mais non de l'expliquer. Comment rendre compte de cet étrange effet pervers ? Faut-il en déduire que les élitistes ont raison et que, comme l'affirme Debré, il faut que le peuple se contente de voter ? Nous aimerions soutenir l'idée suivante. Les participationnistes dénoncent avec raison cette coupure entre le peuple et les élites. Mais à partir de la prémisse que tous sont aptes à participer, ils ont tort de conclure que tous doivent tendre à participer à toutes les décisions, et à tous les stades. À partir de la même prémisse des participationnistes selon laquelle il n'est pas démocratique d'exclure la population

« ordinaire », qu'il est illégitime d'opérer cette coupure, l'expérience québécoise de participation conduit à une conclusion différente : on ne doit pas en conclure que tous doivent participer, ou doivent tendre à participer à toutes les décisions. Un tel idéal, dans le contexte de la démocratie représentative, entraîne nécessairement l'effet contraire : il diminue, au lieu d'accroître, le nombre de participants. Pourquoi ?

Les participationnistes souhaitent la participation maximale de tous à toutes les décisions. Cela inclut bien sûr la décision qui consiste à choisir ceux qui exécuteront les décisions, les chefs, quel que soit leur pouvoir par ailleurs. Mais ils ne font pas de distinction entre cette dernière décision et les autres. C'est là que réside la faiblesse de leur théorie.

Pour mieux comprendre, revenons à la distinction de Vincent Lemieux, reprise par de nombreux collaborateurs. Il existe une différence très importante entre le fait de participer à l'élaboration d'une décision, à sa mise en oeuvre, à son évaluation, etc. Même si ces différents stades sont parfois difficiles à distinguer de façon précise, on constate que la participation est essentiellement un apport au stade de l'élaboration de la décision. Pourquoi un tel déplacement? Pourquoi l'idéal participationniste voulant que tous prennent part à toutes les décisions qui les concernent conduit-il à cet accent mis sur le stade de l'élaboration ? Parce que cette utopie provient du modèle de la démocratie directe. Plusieurs collaborateurs s'y réfèrent : Resnick, Fortin, Parenteau.

La démocratie directe consiste exactement en cela : c'est un modèle où tous prennent part à la discussion, à l'élaboration de la décision jusqu'à ce que tous parviennent à un accord. Ce modèle existait chez les Grecs, évidemment, mais aussi dans de très nombreuses sociétés archaïques (Baechler), ainsi que dans de petites organisations à l'intérieur de nos sociétés comme l'atteste la littérature anthropologique. Il existe en fait partout où existe le droit de veto, c'est-à-dire le pouvoir d'un seul membre d'empêcher qu'une décision soit prise, que l'unanimité nécessaire soit réalisée. C'est effectivement le modèle le plus respectueux de tous les membres d'un ensemble quelconque, comme le montre Simmel : « Le principe que la minorité doit s'incliner signifie que la valeur absolue ou qualitative de la voix individuelle est réduite à celle d'une unité purement quantitative » (Simmel, 1987 : 566).

Il n'est donc pas étonnant que les sociétés modernes qui valorisent tant l'individu tendent vers ce modèle. Alors pourquoi ce modèle entraîne-t-il des effets pervers lorsqu'il est appliqué à la démocratie indirecte, au système de la démocratie représentative ? Parce que la démocratie représentative consiste essentiellement en un pouvoir de décision très particulier : celui de choisir les décideurs et de pouvoir les remplacer à intervalles réguliers et, de ce fait, de pouvoir les influencer de différentes manières lorsqu'ils sont « au pouvoir », selon l'expression consacrée. Qu'implique ce

modèle de démocratie directe, c'est-à-dire ce pouvoir sur l'élaboration de la décision quand on le place dans le cadre

de la démocratie représentative, où c'est plus le choix des décideurs qui est essentiel ? Cela implique précisément que le choix des décideurs devienne secondaire. Plus on prend part aux décisions à prendre, moins le choix des décideurs a de l'importance. Or, qu'est-ce que le choix des décideurs ? Ce n'est rien d'autre qu'une autre façon de nommer la démocratie représentative.

La participation provoque donc un déplacement du lieu central d'exercice de la démocratie représentative. Ce lieu n'est pas le même dans les deux modèles. Choix des décideurs pour la démocratie représentative, élaboration des décisions pour la participation. Ce déplacement fait que les deux modèles ne sont pas complémentaires ; ils ne s'enrichissent pas mutuellement de façon constante comme le supposent les participationnistes, mais, au-delà d'un certain seuil, ils peuvent s'appauvrir l'un et l'autre. On en arrive donc à la conclusion que l'un des postulats de la théorie participationniste est faux : la participation n'est pas toujours un apport à la démocratie représentative. Elle peut en être une solution de rechange.

Mise en perspective, la participation apparaît comme une diminution de la démocratie chaque fois qu'elle a remplacé un mécanisme électif, comme ce fut le cas dans les commissions scolaires. Cela explique également qu'elle provoque un déplacement vers la participation des producteurs, puisque ce sont eux ¹, presque par définition, qui sont les plus présents au stade de l'élaboration des décisions dans nos sociétés divisées en producteurs et en consommateurs,

La leçon à tirer de l'expérience québécoise de participation, c'est donc que, dans le cadre de la démocratie représentative, l'idée que tous participent à toutes les décisions à tous les stades conduit non pas à une extension, mais à une limitation de la démocratie, et cela, non pas à cause des raisons invoquées par les élitistes à l'effet d'une incapacité quelconque de la majorité de la population à contribuer autrement que par leurs votes à la gouverne de leur société, mais en vertu des caractéristiques propres à la démocratie elle-même sous sa forme représentative.

Mais alors, pourrait-on rétorquer, pourquoi ne pas appliquer la démocratie directe aux sociétés industrielles, si elle constitue une forme supérieure de démocratie ? Outre les raisons invoquées habituellement avec raison quant à la taille des sociétés

¹ Est-il nécessaire de préciser que les catégories utilisées ici de producteur et de citoyen ne se réfèrent pas à des groupes concrets, mais à des statuts, à des rôles remplis par les membres d'une société. Un producteur est aussi un citoyen. Mais tous les citoyens ne sont pas des producteurs (retraités, etc.).

industrielles, j'aimerais souligner des facteurs liés aux valeurs propres aux sociétés modernes, et qui rendent impossible le remplacement de la démocratie représentative par la démocratie directe (Godbout, 1990).

Pour démontrer ce point, posons que toute société essaie d'éviter le plus possible les conflits. Or, il est évident que les deux sources majeures de conflits internes potentiels d'une société sont la distribution et l'attribution des biens et du pouvoir entre ses membres. On peut donc penser que pour régler ce problème de conflits dans une société, la situation idéale est que les biens et le pouvoir soient attribués selon des règles fixes, immuables, que personne ne peut changer, et cela signifie que chacun sache d'avance quelle est sa part de biens et de pouvoir. On peut imaginer que c'est ce que la plupart des sociétés essaient de réaliser, et que c'est tout à fait raisonnable, rationnel. Cela ne préjuge en rien de ce que sera la distribution elle-même. Elle peut être très égale ou très inégale, mais elle est fixe et fixée dans le temps. Elle n'est donc pas libre. Cela suppose donc, même si cette distribution est égale, qu'il n'y a ni démocratie au sens du libre choix de ceux qui auront le pouvoir politique, ni marché qui suppose la liberté de la circulation des biens et de leur appropriation, ni liberté des rapports sexuels, car tout cela entraînerait nécessairement une grande inégalité. Cela ne correspond évidemment pas à la société moderne et montre, incidemment, que la valeur première de la société moderne n'est pas l'égalité, mais la croissance, la libération de la production de surplus qu'entraîne la liberté de circulation des biens. Ces deux conceptions de la démocratie s'opposent, comme le montre Y. Martin. Mais laissons de côté le problème du marché, de la libre circulation des biens, puisque ce n'est pas le sujet de ce texte.

Si la distribution du pouvoir est fixée à l'avance et si elle est répartie de façon relativement égalitaire, on obtient alors une situation qui permet que tous participent à toutes les décisions selon le souhait des participationnistes. Tous peuvent discuter des décisions jusqu'à un accord si cela n'entraîne pas de modification de l'attribution du pouvoir, si le pouvoir de chacun est fixé par ailleurs. Au contraire, si l'attribution du pouvoir est libre, alors la décision la plus importante sera pour cette société de choisir le mécanisme par lequel on accède au pouvoir. C'est la décision la plus importante en soi, parce qu'elle menace continuellement la société en contenant une possibilité de conflits majeurs. La participation aux autres décisions est donc nécessairement secondaire dans ces sociétés.

C'est exactement le cas des démocraties représentatives, c'est-à-dire de la démocratie comme on l'entend aujourd'hui : le libre choix pour l'ensemble des membres de la société d'élire les gouvernants et la possibilité permanente de les remplacer. Dans ce contexte, la participation aux autres décisions est nécessairement limitée et doit être subordonnée à cette décision majeure. En d'autres termes, si une société opte pour la démocratie représentative, elle ne peut pas étendre indéfiniment

la participation de tous aux décisions elles-mêmes (aux autres décisions que celles de choisir ceux qui décident à la place des autres) sans affecter le mécanisme et l'importance du choix des décideurs. C'est pourquoi l'idéal des participationnistes, tel qu'il est énoncé plus haut par Mendès-France, est impossible, non pas pour les raisons avancées par les élitistes, mais à cause des caractéristiques essentielles de la démocratie représentative ; non pas parce que les citoyens « ordinaires » [sic] seraient incompétents, incapables, etc. (je n'aborde pas ici cette question de la compétence des citoyens), mais parce que cela mine la démocratie elle-même, en affectant la décision la plus importante, qualitativement différente des autres, celle du choix des décideurs. Plus tous prennent collectivement les décisions, moins le choix des décideurs devient important. La démocratie représentative et la démocratie participative se renforcent et se complètent jusqu'à un certain seuil, à partir duquel au contraire elles se contredisent. Il faut donc d'abord choisir ce que l'on privilégie : choix des décideurs ou choix des décisions. Les deux choix sont rationnels. Empiriquement, l'histoire et l'anthropologie permettent de constater que la première se retrouve presque seulement dans les petites sociétés ou les petites organisations, et que la seconde semble convenir aux grandes sociétés ². On constate aussi que lorsque l'on veut appliquer la démocratie participationniste à ces grands ensembles, on retrouve en fait un très petit nombre de personnes qui prennent les décisions sans avoir été choisies par l'ensemble pour le faire, et que seule la démocratie représentative permet à tous, dans ce contexte, de participer à au moins une décision, essentielle : celle de choisir ceux qui vont décider à leur place et sous leur surveillance, qu'ils peuvent remplacer, et auxquels ils peuvent s'opposer. Car lorsque l'on déplace le centre du système vers l'amont ou l'aval, la place est déjà occupée, comme on l'a vu. La participation renforce donc la démocratie seulement lorsqu'elle est utilisée à l'intérieur, et non à l'extérieur, des mécanismes de la démocratie représentative. C'est pourquoi le mouvement participationniste, dans sa tendance idéaliste à vouloir sortir du système politique, conduisait à une diminution et non à un renforcement de la démocratie.

La distinction opérée par la plupart des auteurs de ce volume entre l'élaboration de la décision et la décision elle-même est donc effectivement fondamentale. La participation aura toujours tendance à déplacer le système vers l'élaboration des décisions, la démocratie représentative vers le choix des décideurs.

² Sur ce point voir Godbout, 1990.

III.

La participation comme mauvaise conscience de la démocratie

[Retour à la table des matières](#)

Gérald Fortin, en décrivant le BAEQ, affirme que les structures de participation y excluèrent volontairement les élus, et constituaient une structure parallèle à l'abri des politiciens, et cherchant éventuellement à les remplacer. Cet ingrédient est demeuré présent dans le mouvement de participation jusqu'à tout récemment. C'est pourquoi on peut se demander si la participation n'était pas une étrange utopie qui visait à sortir le politique du politique (ou de LA politique, ou des politiciens) pour le rendre plus pur, à l'abri de la politicaillerie, des jeux de pouvoir, de tout ce qui est laid dans l'exercice du pouvoir. Avec le temps, on s'est aperçu que lorsque l'on sort le pouvoir du politique, on le confie en fait aux administrateurs, aux professionnels, aux technocrates, aux permanents, et non pas au peuple.

Aujourd'hui la participation rentre au bercail, elle revient au politique. En effet, les auteurs qui décrivent les structures actuelles parlent davantage des liens avec les instances politiques. En revenant au politique, la participation rejoint son lieu naturel ; elle cesse d'être une utopie de remplacement du politique. Une utopie qui oubliait que non seulement la démocratie représentative est le moins mauvais et non le meilleur des systèmes de gouvernement, mais aussi qu'il y a un grand danger à chercher à en faire le meilleur. Cela entraîne le déplacement du centre du système de l'élu à l'administrateur, des élus aux nommés. Le rapport élu/citoyen est la clé de voûte de tout système de démocratie représentative. Si ce rapport n'est pas sain, solide, tout l'édifice risque de s'effondrer. En voulant déplacer la décision vers le stade de son élaboration, la participation déstabilisait la démocratie. En considérant secondaire le lien élus/citoyens au profit d'une relation nommés/administrés, la participation diminuait en fait le nombre de ceux qui sont partie prenante dans les décisions, directement ou indirectement. Elle enlevait le pouvoir des électeurs pour le donner aux actifs, aux mobilisés, aux permanents, aux producteurs, rompant ainsi un équilibre fragile. Car, comme le constate et le dit si bien Mona-Josée Gagnon, « le filet associatif filtre nécessairement les participations ».

Mais, petit à petit, le système politique a récupéré la participation, l'a réintégrée dans son giron, l'a rendue complémentaire au système représentatif et l'a reliée à lui, comme le montrent le texte de Parenteau sur les structures de consultation actuelles et celui de Resnick. En revenant au politique, avec ses qualités et ses défauts, la participation a été remise à sa place. On en parle de moins en moins d'ailleurs. Là où l'on utilisait le terme de participation il y a vingt ans, on le remplace aujourd'hui par un vocabulaire plus précis désignant le lieu d'insertion de l'exercice du pouvoir dans les institutions. Concertation, collaboration, consultation, représentation, pression, lobby, opposition, contestation, décentralisation et, évidemment, démocratie sont des termes utilisés aujourd'hui à la place de participation. Tout cela, au sens large, fait partie des processus de participation politique, comme cela l'a d'ailleurs toujours été. Bref, on situe aujourd'hui la participation dans un contexte plus large, mais on lui accorde un rôle beaucoup plus modeste. Ce qu'il y a de nouveau (ou ce qui reste), ce sont certaines institutions consultatives qui élargissent le champ de la représentation politique en remplaçant le lobbying par des procédures de pression politique plus ouvertes, publiques, transparentes. Voilà l'apport essentiel du mouvement de participation ; modeste, mais réel.

Aujourd'hui la démocratie représentative est de nouveau à l'honneur. Cela est sain et ne peut que contribuer à remettre les choses à leur place. Mais ce n'est pas non plus sans danger. Comme l'affirme Resnick, la participation incarnera toujours la mauvaise conscience du système. C'est son rôle, qu'elle joue fort bien à condition justement de rester à l'intérieur du système, de ne pas vouloir s'en échapper dans une utopie de remplacement par le meilleur gouvernement possible, par un système où tous prendraient part continuellement à toutes les décisions. Dans nos sociétés, nous sommes condamnés au moins mauvais, mais nous pouvons toujours tenter de le rendre encore moins mauvais. La participation est là pour montrer la nécessité, pour les citoyens, de ne pas se laisser endormir par les charmes de la démocratie représentative et l'illusion qu'elle donne de pouvoir abandonner le système à lui-même et vaquer à ses occupations, qui ont certes leur importance [sic]... comme dit Debré. C'est sa face marchande, autre illusion, autre utopie, située à l'opposé de l'utopie participationniste. C'est celle des élitistes qui, comme Debré, croient que la démocratie pourrait fonctionner comme le marché fonctionne à l'égard des consommateurs, utopie qui consiste à penser que le citoyen peut se contenter de voter. La démocratie représentative doit constamment éviter le double piège des utopies participationniste et marchande. Rien ne peut l'en prémunir, car elle est fondée sur des éléments appartenant aux deux. L'expérience québécoise renvoie donc dos à dos participationnistes et élitistes. La participation doit demeurer, mais elle ne doit jamais prendre la place de la représentation dans une société comme la nôtre. À cette condition, elle contribuera à étendre le champ de la représentation politique.

RÉFÉRENCES

[Retour à la table des matières](#)

Baechler, Jean, *Démocraties*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.

Crozier, Michel, Samuel P. Huntington et Jofi Watanuki, *The Crisis of Democracy, Trilateral Commission's Task Force on the Governability of Democracies*, New York University Press, 1975.

Debré, Michel, *Ces princes qui nous gouvernent*, cité dans *Daedalus*, hiver 1984, p. 170.

Godbout, Jacques T., *La démocratie des usagers*, Montréal, Boréal, 1987.

_____, « Démocratie directe et démocratie représentative : à propos de *Démocraties* de Jean Baechler » *Revue du Mauss*, 1990 (7), pp. 15-28.

Godbout, Jacques T., Murielle Leduc et Jean-Pierre Collin, *La face cachée du système, Rapport présenté à la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux*, Québec, Les Publications du Québec, 1987.

Guindon, Hubert, *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.

Hirschman, Albert, *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1970.

Macpherson, C.B., *Principes et limites de la démocratie libérale*, Montréal, Boréal, 1985.

Mendès-France, Pierre, *La république moderne, proposition*, Paris, Gallimard, 1966.

Mill, J.S., *Utilitarianism, On Liberty and Considerations on Representative Government*, London et Melbourne, Everyman's Library 1972.

Schumpeter, Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1979.

Simmel, Georg, *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, 1987.

Fin du texte